

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Déplacements</b>	

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- VU** le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 15, 16 et 17 décembre 1999 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements à l'étranger des délégations régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 29 et 30 juin 2000 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements temporaires en France et à l'étranger des tiers intervenant pour le compte de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 28 et 29 juin 2001 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements individuel à l'étranger des agents régionaux,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date du 30 avril 2004 et des 24 et 25 janvier 2008 relatives aux conditions de remboursement des frais de déplacement des Conseillers régionaux,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2005 relative à la prise en charge des frais liés aux déplacements à l'étranger des agents régionaux,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 19 octobre 2007 relative aux conditions de remboursement des frais de déplacement des agents régionaux,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 25 janvier 2016, relative aux représentations de la Présidente,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

Participation au comité de suivi Interreg Europe du Nord-Ouest (8ème et 9ème appels à projets) du 20 au 27 septembre 2019 à Luxembourg-ville, (Luxembourg)

**APPROUVE**

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement pour une réunion du Comité Interreg ENO à Luxembourg (Luxembourg), du 20 au 27 septembre 2019.

**AUTORISE**

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Participation au groupe de travail Interreg ENO post-2020 (NTF) du 12 au 14 novembre 2019 à Bruxelles (Belgique)

**APPROUVE**

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement pour une réunion NTF Interreg ENO à Bruxelles (Belgique), du 12 au 14 novembre 2019.

**AUTORISE**

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Participation au groupe de travail Interreg ENO post-2020 (NTF) - du 25 au 27 novembre 2019 à Bruxelles (Belgique)

**APPROUVE**

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement pour une réunion NTF Interreg ENO à Bruxelles (Belgique), du 25 au 27 novembre 2019.

**AUTORISE**

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Participation au Comité de pilotage du projet Interreg Europe REGIONS4FOOD du 25 au 26 novembre 2019 à Pazardjik (Bulgarie)

**APPROUVE**

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement pour la participation au Comité de pilotage du projet Interreg Europe RETIOS4FOOD à Pazardjik (Bulgarie), du 25 au 26 novembre 2019.

**AUTORISE**

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Régularisation : Réunion du bureau politique de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) à Brest, du 6 au 8 mars 2019

APPROUVE

la liste des participants régularisée figurant en annexe 1, dans le cadre du déplacement pour une réunion du bureau de la CRPM à Brest du 6 au 8 mars 2019,

Opération « Evènementiel parcs et jardins » du 28 au 29 juin 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1 dans le cadre de l'« Evènementiel parcs et jardins » du 28 au 29 juin 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les agents régionaux figurant en annexe 1,

Déplacement à Limerick du 12 au 15 novembre 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1 dans le cadre du déplacement à Limerick du 12 au 15 novembre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les agents régionaux figurant en annexe 1,

"Régions de France" à Bordeaux du 30 septembre au 1er octobre 2019,

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1 dans le cadre du déplacement au congrès "Régions de France" à Bordeaux du 30 septembre au 1er octobre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les agents régionaux figurant en annexe 1,

Rencontre d'acteurs pour développer la filière hydrogène en Allemagne du 24 au 25 septembre 2019.

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1 dans le cadre des rencontre d'acteurs pour développer la filière hydrogène en Allemagne du 24 au 25 septembre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les agents régionaux figurant en annexe 1,

Régularisation : Abidjan - Côte d'Ivoire, Cotonou - Bénin, mission technique du 16 au 23 juin 2019

APPROUVE

la nouvelle date du 16 au 23 juin 2019 au lieu du 17 au 21 juin 2019, dans le cadre de la mission technique Abidjan - Côte d'Ivoire, Cotonou - Bénin, en régularisation de la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019.

Accueil des Ambassadeurs en Région, le 30 août 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre de l'accueil des Ambassadeurs en Région, le 30 août 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les agents régionaux figurant en annexe 1,

Mission régionale au Maroc, articulée autour de 2 séquences, du 23 au 25 octobre 2019 et du 29 au 31 octobre 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre de la Mission régionale au Maroc, articulée autour de 2 séquences, du 23 au 25 octobre 2019 et du 29 au 31 octobre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les agents régionaux figurant en annexe 1,

Mission Chine - Shanghai - du 3 au 10 novembre 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre de la Mission Chine - Shanghai, du 3 au 10 novembre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Learning Expedition à San Francisco, du 12 au 16 novembre 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre de la Learning Expedition à San Francisco, du 12 au 16 novembre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Mission Metstrade à Amsterdam, du 19 au 21 novembre 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre de la mission Metstrade à

Amsterdam, du 19 au 21 novembre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Mission Abidjan en COTE D'IVOIRE et Cotonou au BENIN, du 22 au 30 novembre 2019

APPROUVE

la liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre de la Mission Abidjan en Côte d'Ivoire et Cotonou au Bénin, du 22 au 30 novembre 2019,

AUTORISE

la prise en charge directe par la Région des frais d'hébergement, de restauration et de transport au coût réel pour les participants figurant en annexe 1.

Régularisation :

Comité consultatif du dispositif FACI (Fonds d'Appui à la Coopération Internationale)

APPROUVE

la nouvelle date du 11 juillet 2019 à la place du 25 juin 2015, dans le cadre du premier Comité consultatif du dispositif FACI (Fonds d'Appui à la Coopération Internationale), en régularisation de la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019.

Premier salon mondial de l'alimentation et des boissons, le salon ANUGA à Cologne (Allemagne), du 5 au 9 octobre 2019

APPROUVE

la nouvelle liste des participants figurant en annexe 1, dans le cadre du Premier salon mondial de l'alimentation et des boissons, le salon ANUGA à Cologne (Allemagne), du 5 au 9 octobre 2019, en régularisation de la délibération de la Commission permanente du 5 avril 2019.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs